



Le projet OptimaLux du Conseil d'Etat consiste au **non-allumage des lumières sur les routes cantonales**. En concertation avec le canton, nous avons déterminé les points lumineux qui ne seront plus allumés :

- la traversée du village, route des Jurets - route de Choulex : 3 points
- sur la route de Meinier : 8 points
- sur la route de la Capite : 3 points

Ces mesures seront mises en place dans la région dès le 7 avril

Concernant la modification de l'**extinction des lumières sur les routes communales**, tous les secteurs de la commune ne pourront être harmonisés étant donné que les coffrets de paramétrage ne sont pas tous les mêmes :

- dans le village (la route de Choulex, la Gouille-Noire, Chevrier et Briffods) : l'intensité sera baissée à 50% entre 22h et 1h, puis extinction de 1h à 5h
- Bonvard : extinction de 1h à 5h
- le chemin des Princes, qui sera doté de nouveaux luminaires branchés sur l'éclairage cantonal : l'intensité sera baissée à 10% entre 1h et 5h.

Pour plus d'informations sur le déploiement de ces extinctions, nous vous invitons à consulter le site **optimalux.ge.ch**.

Nous nous tenons à votre disposition si nécessaire.

La Mairie

Pensez à télécharger **CommuneApp**

